



Assemblée Générale Statutaire de l'ARAN - 2024

Chères Consœurs, chers Confrères,
L'assemblée générale de l'ARAN est fixée cette année au

mardi 30-4-2024

Au programme :

10h00

Accueil / Rendez-vous / Contrôle de sécurité

Visite du Parlement fédéral à Bruxelles

10h30

Accueil par

Madame Eliane TILLEUX

Présidente de la Chambre des représentants.



11h00

Début de la visite



13h00

Repas au Wolf Sharing Food Market

14h30

Visite du Rooftop du BruCity

(nouveau Centre administratif de la Ville de Bruxelles)



15h30

Visite de la Villa EMPAIN

(Fondation Boghossian)

Exposition Josef et Anni ALBERS



17h00

AG pour les membres de l'ARAN

au **Fox Food Market**

(prix au MIPIM pour la reconversion du bâtiment
de l'ancienne Royale Belge)



18h30

Fin de l'activité

Ceux qui le souhaitent peuvent ensuite souper sur place.

Les places sont strictement limitées – Priorité aux membres de l'ARAN et aux premiers inscrits.

ARAN Avenue Gouverneur Bovesse, 117 bte 48 – 5100 Jambes - fax : 085/ 84.56.50

1 / 4



Modalités pratiques de la journée :

Transports jusque Bruxelles :

Un covoiturage sera organisé au départ de Namur en fonction des inscriptions.
Le stationnement se fera à l'entrée de Bruxelles.
Nous emprunterons ensuite le réseau STIB.

Vous avez également la possibilité de vous rendre à Bruxelles en train
par exemple via :

Départ 8h32 à Namur
Arrivée 9h21 à Bruxelles-Luxembourg
Ensuite réseau STIB ou parcours à pied

**Nous nous retrouvons à 10h00
en face du n° 42 de la rue de Louvain.**



10h15 : Contrôle de sécurité

Informations pratiques importantes

La présentation de votre carte d'identité sera exigée à l'accueil.
Tous les visiteurs sont soumis à un détecteur de métaux.
L'utilisation du vestiaire (gratuit) est obligatoire.
Des casiers sont à votre disposition (pièce de 2€).
Il est interdit de filmer ou de photographier.

Transports en commun à Bruxelles durant la journée:

L'ARAN prend en charge 1 ticket STIB 1 jour / personne au tarif de 7,5€
https://www.stib-mivb.be/article.html?l=fr&_guid=d0707200-2683-3410-479e-b21a51d668f0

Copie du ticket à fournir à l'ARAN pour le remboursement.

Vous pouvez vous procurer ces tickets dans les automates de vente GO dans **toutes les stations de métro** et aux **principaux arrêts de bus et de tram**.

https://www.stib-mivb.be/article.html?_guid=30d93c3b-2b83-3410-94b5-eeec92fbd03ff&l=fr

Repas de 13h00 au WOLF :

Vous êtes libre de consommer ce que vous voulez.
L'ARAN prend en charge un montant maximum de 25 €/personne.
Copie du ticket à fournir à l'ARAN pour le remboursement.

Pour la visite du Rooftop du BruCity :

L'accès est libre et gratuit.

Pour la visite de la Ville EMPAIN :

La visite est libre.
L'ARAN prend en charge le prix des entrées du groupe.
L'horaire commun est donc à respecter.

Pour l'AG et les membres de l'ARAN qui y participeront :

Un verre sera offert en charge par l'ARAN.

Le souper éventuel du soir reste à votre charge.

L'ARAN décline toute responsabilité pour les dommages éventuels quels qu'ils soient, causés aux participants ou à leurs biens.



Assemblée Générale Statutaire de l'ARAN - 2024

Ordre du jour

1. Accueil du Président
2. Approbation du PV de l'A.G. précédente qui s'est déroulée le **31 mars 2023 à Namur** (voir en annexe).
3. Rapport de la Trésorière Rachel LEBON : présentation des comptes et bilan.
4. Rapport du Président Xavier MICHELS et du secrétaire Serge Henrotin
Au programme notamment :
 - Discussions à propos du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'ARAN.
 - Prochaines activités
 -
5. Rapports des vérificateurs aux comptes. Décharges à donner aux administrateurs.
6. Présentation des nouveaux membres
8. Présentation des candidatures aux postes du Comité.
Appel aux candidats : tout membre effectif en règle de cotisation est éligible; **les nouvelles candidatures sont les bienvenues** et doivent être adressées au Président avant ou en début de l'Assemblée Générale. Procuration peut être donnée à tout membre effectif en règle de cotisation.
9. Elections statutaires :
Sortant(s) et rééligible(s) :
 - BACHEZ Stéphanie
 - BRASSEUR Amandine
 - DESMEDT Olivier
 - HENROTIN Serge
 - LEBON Rachel
 - PAQUAY Jean-Philippe
10. Divers : tour de table et suggestions des différents participants.

En vue de l'organisation de cette journée et AG, nous vous demandons de bien vouloir **confirmer votre présence** pour le **lundi 22 avril 2024**, via le site internet www.aranarchitectes.be ou par mail à inscription@ARANarchitectes.be

Nous espérons vous voir très nombreux

Pour l'ARAN Xavier Michels – Président



Formulaire de participation à l'AG 2024

Le (la) soussigné(e) , Architecte membre effectif de l'ARAN, déclare, par la présente :

- Participer à l'Assemblée Générale
- Participer aux visites du 30/4/24 à Bruxelles
- Participer au repas de 13h00
- Présenter ma candidature, comme nouveau membre de l'ARAN
- Déposer ma candidature aux élections du comité
- Ne pas pouvoir participer à l'Assemblée Générale et donner procuration à mon confrère
..... Architecte membre effectif de l'ARAN pour me remplacer valablement à tous les points prévus à l'ordre du jour.

L'inscription à l'AG est obligatoire, via le site internet www.aranarchitectes.be ou via email auprès de inscription@ARANarchitectes.be ou par fax 085/84 56 50

Date limite d'inscription le **lundi 22 avril 2024**

La participation à cette journée est gratuite pour les membres ARAN en ordre de cotisation ainsi que pour les nouveaux membres qui se seront inscrits avant le **22/04/2024** à l'association ARAN.

La participation aux frais des non-membres s'élève à :

- **65** €/pers. pour l'ensemble de la journée.

à verser au compte **BE52 2500 1351 4209**.

(Communication : AG ARAN **2024** – Nom + Prénom).

Le nombre de places est strictement limité. Priorité aux membres de l'ARAN en ordre de cotisation et aux premiers inscrits.

Pour les nouveaux membres architectes, le paiement de la cotisation annuelle de **100,00** €, doit être effectif au **22/04/2024**. Toutefois, la cotisation annuelle est gratuite pour les architectes stagiaires.